

LE 2ÉME APPEL À INNOVATION EST OUVERT

Inscrivez-vous maintenant !

Qui est concerné ?

Toute initiative technique, économique, sociale ou institutionnelle locale résultant d'une réponse à contrainte ayant l'effet d'améliorer la performance ou la résilience d'un système de production irrigué



Comment s'inscrire?

Pour aller plus loin, téléchargez l'appel à recensement

<https://www.comite-costea.fr/wp-content/uploads/Appel-a-recensement-dinnovations-juin22-1.pdf>

le formulaire de candidature et la fiche Innovation

<https://www.comite-costea.fr/wp-content/uploads/Formulaire-de-candidature-et-fiche-Appel-a-recensement-dinnovations-1.docx>

ECHEANCE DE REMISE DES FORMULAIRES : 01/09/2022

GRATIFICATION : 500€ alloués pour la finalisation des fiches sélectionnées